



Réparation chez le garagiste

Par **katie49**, le **28/01/2017** à **20:02**

Bonjour,

Au mois de septembre 2016, j'ai mis mon véhicule en réparation, un problème de platine. Le garagiste me rassure sur les réparations et leurs tarifs. Il me donne un prix approximatif. Une semaine après, je récupère ma voiture, la note a pris plus de 200 euros de plus. Il a changé l'ensemble (démarrateur + platine) au lieu de changer uniquement la platine. Je paie donc en plusieurs fois, avec l'accord du garagiste. La secrétaire du garage nous demande de faire tant de chèque de tel montant, ce que je fait.

Quelques jours plus tard, je constate que la secrétaire s'est trompé.

Aujourd'hui, fin janvier 2017, je reçois un courrier me demandant de régulariser.

Le jour où j'ai récupérer ma voiture, le garagiste m'a remis la facture ou il avait tamponné le mot "payé" dessus.

Suis-je obligé de payé?

Merci pour vos conseils.